

Tableau récapitulatif des déclarations de volonté anticipées

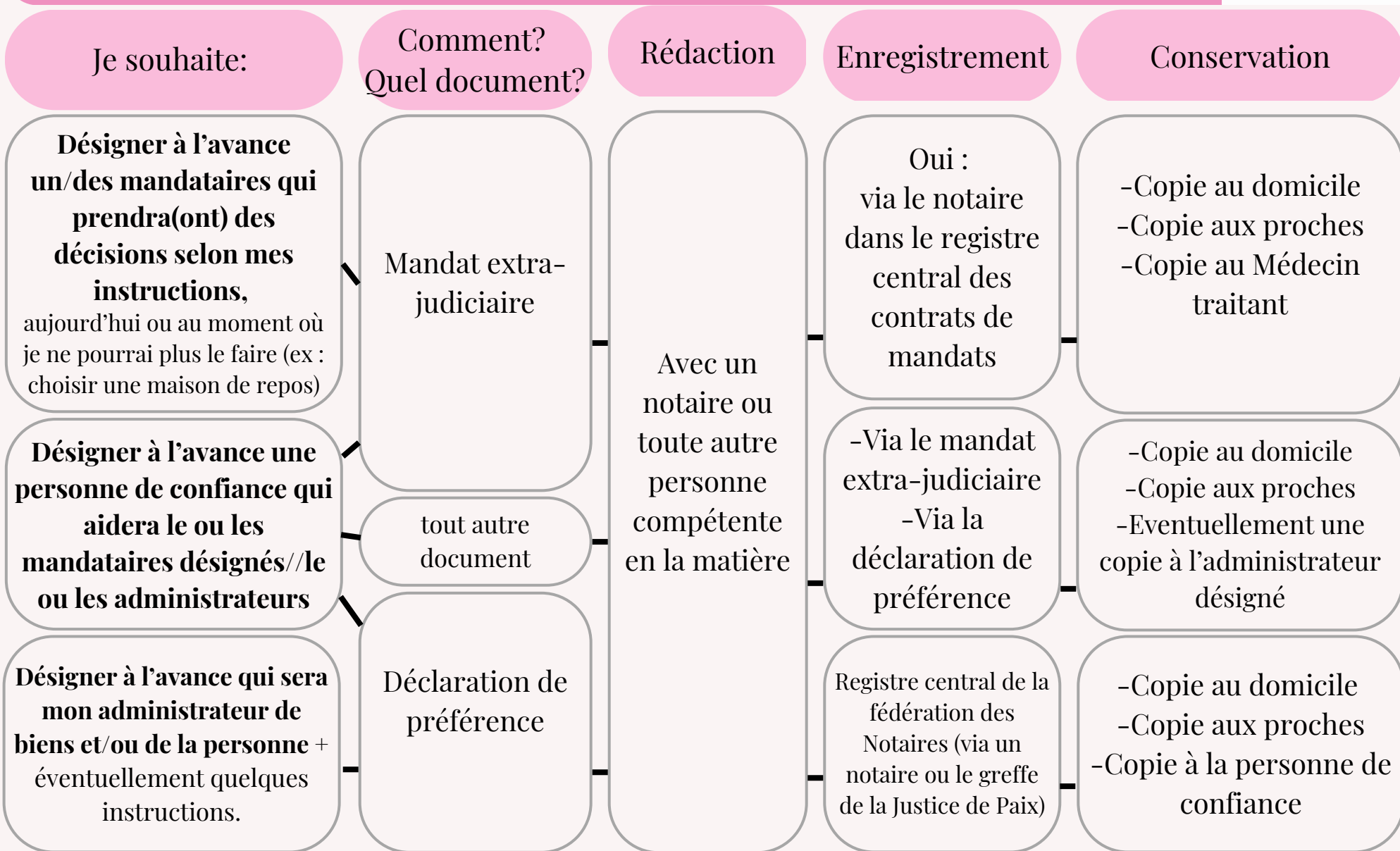
1) Au niveau **des soins** (Loi de 2002 sur les droits du patient)

Je souhaite:	Comment? Quel document?	Rédaction	Enregistrement	Conservation
Désigner une personne de confiance	Formulaire-type	Avec le médecin	Pas d'enregistrement officiel SAUF si désignation effectuée dans le cadre d'un mandat extra-judiciaire (registre central des contrats de mandats)	<ul style="list-style-type: none">-Domicile-Dossier médical-Personne de confiance-Mandataire-copie aux proches
Désigner un mandataire/ représentant				
Eviter tout acharnement thérapeutique	Préciser quels soins sont refusés (ex. pas de soins intensifs,...)			

2) Au niveau de la fin de vie

Je souhaite:	Comment? Quel document?	Rédaction	Enregistrement	Conservation
Demander une euthanasie	Déclaration anticipée d'euthanasie	Avec le médecin + 2 témoins !Capacité juridique !	Base de données à l'administration communale	ADMD
Refuser l'acharnement thérapeutique	Déclaration anticipée négative (refus de traitement : ex. pas de réanimation, pas de chimiothérapie, ...)	Avec le médecin	Pas d'enregistrement officiel (sauf si via mandat extra-judiciaire)	<ul style="list-style-type: none"> -Copie au domicile -Dossier médical -Copie aux proches
Faire un don d'organes, après mon décès	Déclaration du don d'organes (formulaire-type)	-La personne elle-même -Eventuellement avec le médecin	-Administration communale -Base de données www.masante.be	
Donner mon corps à la science après mon décès	Document manuscrit daté, signé et communiqué à l'université choisie	Avec le médecin ou tout autre personne compétente	A l'université choisie	
Choisir le mode de sépulture et d'obsèques	Déclaration de dernières volontés	Par la personne elle-même ; éventuellement avec ses proches et/ou une personne compétente	Base de données à l'administration communale	<ul style="list-style-type: none"> -Copie au domicile -Copie aux proches

3) Au niveau de la personne



PSPA : Projet de Soins Personnalisé et Anticipé

= document créé et utilisé par des professionnels pour susciter le dialogue et la réflexion par rapport aux déclarations de volonté anticipées

4) Au niveau des biens

Je souhaite:	Comment? Quel document?	Rédaction	Enregistrement	Conservation
Désigner à l'avance qui sera mon administrateur de biens (+ éventuellement quelques instructions)	Déclaration de préférence	Avec un notaire ou toutes personnes compétentes en la matière	Registre central de la fédération des Notaires (via un notaire ou le greffe de la Justice de Paix)	-Copie au domicile -Copie aux proches -Éventuellement une copie pour l'administrateur désigné
Rédiger un testament	-Testament olographe (manuscrit) -Testament authentique	Il est conseillé de contacter un notaire	Enregistrement du testament authentique	Copie au domicile

Dans la dernière colonne du tableau, nous indiquons les lieux où ces déclarations de volonté anticipées peuvent être conservées. A chaque personne évidemment d'évaluer les endroits de conservation qui lui conviennent à elle et à ses proches. Et à l'heure du numérique il existe la possibilité de garder ces déclarations par voie électronique. La fédération des notaires conseille de gérer ces documents par voie numérique via la plateforme IZIMI <https://www.izimi.be/en/how-to-get-started/>

A noter que nous ne sommes pas les seuls à encourager la rédaction de ces déclarations anticipées !

Nous vous communiquons ci-après des liens vers des sites internet qui traitent également de ce sujet. Nous vous invitons à les consulter : certaines associations proposent même un accompagnement pour la rédaction des déclarations anticipées :

<https://www.eclair-ages.be/#page>

<https://www.calbw.be/declarations-anticipees-pour-que-mes-volontes-soient-respectees>

<https://www.eneo.be/publications/organisation-de-sa-fin-de-vie/>

<https://notaire.be/famille/la-protection-de-mes-proches/les-declarations-de-volonte-anticipees>

<https://www.soinspalliatifs.be/acp.html>

<https://mesvieuxjours.be/citoyens/>

<https://www.health.belgium.be/fr/sante/prenez-soin-de-vous/themes-pour-les-patients/droits-du-patient>